



ISSN 1724-0700

ISSN en ligne 2260-8087

Les écarts dénominatifs dans la normative européenne sur la protection de données en matière pénale : une étude entre traduction institutionnelle, dispositifs terminologiques et traduction automatique

Francesca Bisiani

Université Catholique de Lille, France

francesca.bisiani@univ-catholille.fr

<https://orcid.org/0000-0003-0204-4130>

Reçu le 10-02-2021 / Évalué le 08-03-2021 / Accepté le 15-04-2021

Résumé

Cette étude se propose d'étudier certains équivalents plurivoques en plusieurs langues qui ressortent des textes contraignants européens sur le traitement de données en matière pénale, selon une approche discursive de la terminologie. Nous entendons d'abord identifier les divergences des points de vue des énonciateurs de plusieurs langues et, à partir de ce corpus, mettre en évidence le rôle des dispositifs terminologiques et de traduction automatique dans la diffusion et dans la mise en circulation de la terminologie institutionnelle.

Mots-clés : terminologie, traduction automatique, traduction, analyse du discours, intelligence artificielle

I disallineamenti terminologici nella normativa europea sulla protezione dei dati personali in ambito penale: uno studio fra traduzione istituzionale, dispositivi terminologici e traduzione automatica

Riassunto

L'articolo si propone di analizzare, tramite un approccio discorsivo della terminologia, alcuni disallineamenti terminologici in francese, italiano, inglese e spagnolo che emergono dai testi vincolanti europei in materia di protezione dei dati personali in ambito penale. Il nostro contributo intende identificare innanzitutto le divergenze che caratterizzano i punti di vista degli enunciatori in più lingue, per poi proporre una riflessione sul ruolo dei dispositivi terminologici e di traduzione automatica nella diffusione e circolazione della terminologia istituzionale.

Parole chiave: terminologia, traduzione automatica, traduzione, analisi del discorso, intelligenza artificiale

Terminological discrepancies in European legislation on data protection in criminal matters: a study between institutional translation, terminology and machine translation devices

Abstract

The present study, based on a discursive approach to terminology, aims to analyse multilingual equivalents in several languages that emerge from the European binding

texts on the protection of personal data in the field of criminal matters. We first intend to identify the different points of view of enunciators in several languages and, on the basis of this, to highlight the role of terminology and machine translation devices in the dissemination and circulation of institutional terminology.

Keywords: terminology, automatic translation, translation, discourse analysis, artificial intelligence

Introduction

L'Union européenne (UE) a fait du multilinguisme l'un de ses principes fondateurs. Toutefois, si la diversité linguistique, en tant que point d'ancrage de l'UE, représente une richesse pour l'espace européen, elle peut se révéler également une « arme à double tranchant¹ » (Cinato, 2010 : 86). Les difficultés liées à l'aménagement linguistique et terminologique des concepts du droit européen dans les différentes langues-cultures révèlent les éléments de complexité du multilinguisme et invitent à s'interroger sur les écarts interprétatifs qui se produisent lorsque les termes et le discours circulent dans l'espace européen.

À partir de ces considérations, notre recherche se propose d'examiner, selon une approche discursive de la terminologie (Raus, 2013 ; Bisiani, 2020), les variantes dénominatives qui se manifestent dans les versions linguistiques en français, italien, anglais et espagnol, des actes contraignants européens concernant le traitement des données personnelles en matière pénale (2016-2019). Nous avançons l'hypothèse que l'étude des équivalents dans un contexte multilingue permet de mettre en évidence des divergences parmi les versions linguistiques des textes contraignants de l'UE qui méritent d'être évaluées sous une perspective juridico-politique. Notre réflexion souhaite également mettre en avant le rôle central des dispositifs terminologiques et de traduction automatique non seulement comme domaine d'observation, mais aussi en tant que « relayeur[s] interlinguistique[s] » (Guidère, 2009 : 48) de la mise en circulation du discours sur la sécurité.

Après avoir introduit le corpus d'étude dans la première partie, nous analyserons selon une démarche quantitative et qualitative à la fois, les désalignements que nous avons remarqués dans les versions linguistiques des documents étudiés. Nous passerons ensuite à la comparaison des résultats obtenus concernant la base de données terminologique de l'UE (*IATE*), et dans deux outils de traduction automatique en libre accès (*DeepL* et *Google Translate*), ce qui nous amènera, avant de passer aux conclusions, à formuler quelques observations sur le rapport entre terminologie, traduction spécialisée et traduction automatique.

1. « Protection des données personnelles » en matière pénale comme observatoire d'étude et la méthode d'analyse

Les textes européens sur le traitement de données en matière pénale sont le point de départ empirique de notre étude. La source de ce choix nous a été suggérée par l'intention d'aborder une terminologie exprimant des débats publics récents sur la protection des données personnelles dans le domaine du renseignement. Les techniques de collecte d'informations à des fins policières et sécuritaires ont été profondément bouleversées par l'évolution de la technologie et par l'émergence de la question éthique de l'usage des données dans le débat public. Comme l'expliquent Chopin et Oudet (2019 : 222), les implications morales des pratiques de renseignement, étudiées traditionnellement par les historiens, ont « longtemps été secondaires » dans la littérature sur ce sujet. Or, au cours des dernières années, cette question est devenue centrale dans les démocraties occidentales à tel point que la régulation des techniques de renseignement représente un critère de légitimité démocratique pour les politiques actuelles (Chopin, Oudet 2019 : 223).

C'est donc à partir de cet arrière-plan que nous avons décidé de recueillir les versions linguistiques des textes-cadre sur l'utilisation et la protection de données en matière pénale et sécuritaire², à savoir la décision-cadre 2008/977/JAI, la directive 2016/680 et la directive 2016/681.

Dans ces actes, que nous allons examiner de manière contrastive en français, italien, anglais et espagnol, notre attention se concentrera sur les termes exprimant l'objet de la démarche juridique, c'est-à-dire le champ d'application de la décision-cadre et des directives concernées. En effet, dans les trois documents en français nous retrouvons une séquence identique, et qui limite les finalités pour lesquelles les dispositions peuvent être appliquées. Dans les trois documents, cette séquence est composée des termes suivants : « prévention », « détection », « enquêtes » « poursuites », comme nous pouvons l'observer dans les extraits suivants :

La présente décision-cadre ne s'applique qu'aux données collectées ou traitées par les autorités compétentes à des fins de prévention et de détection des infractions pénales, d'enquêtes et de poursuites en la matière ou d'exécution de sanctions pénales.

(Décision-cadre 2008/977/JAI du 27 novembre 2008)³

Pour être licite, le traitement des données à caractère personnel au titre de la présente directive devrait être nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt général par une autorité compétente (...) à des fins de prévention et

de détection des infractions pénales, d'enquêtes et de poursuites en la matière ou d'exécution de sanctions pénales (...).

(Directive 2016/680 du 27 avril 2016)

Les données PNR recueillies conformément à la présente directive ne peuvent être traitées qu'à des fins de prévention et de détection des infractions terroristes et des formes graves de criminalité ainsi que d'enquêtes et de poursuites en la matière.

(Directive 2016/681 du 27 avril 2016)

Nous voyons d'emblée que la séquence « prévention + détection + enquêtes + poursuites » de la décision-cadre de 2008 est reprise dans les deux directives de 2016. Ce constat nous invite à étudier les équivalents des termes dans les autres versions linguistiques afin d'analyser les éventuels désalignements conceptuels (Raus, 2013 :18). Il faut considérer que l'objectif de ces textes est d'harmoniser les règles des États membres tout en sachant que cet objectif se heurte, comme l'explique l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (2017 : 9), avec les législations nationales qui, en matière de renseignement, demeurent encore différentes et complexes. L'observation des désalignements nous permet donc de mettre en évidence les écarts de signification et de considérer d'une part les différentes conceptualisations qui risquent d'entraver l'harmonisation de la législation, d'autre part la dimension politique qui entoure le choix d'une dénomination (Guidère, 2008 : 90).

Ce type de démarche s'inscrit dans les approches discursives (Raus, 2013 ; Bisiani, 2020) de la terminologie et invite à considérer les décalages conceptuels qui ressortent de la traduction comme des symptômes de discordances idéologiques. Il s'agit donc d'étudier les termes, à savoir les mots engagés dans un domaine spécialisé (L'Homme, 2004 : 22) et de les évaluer par rapport au contexte de l'énoncé et de l'usage par le biais de notions de l'analyse du discours à la française (Dufour, Rosier, 2012). La valeur qu'acquiert une unité lexicale dépend donc de l'instance énonciative et de son usage dans un discours donné. Cette approche permet également d'évaluer la capacité de la traduction et des outils terminologiques à doubler l'instance énonciative (Raus, 2013 : 84-86), c'est-à-dire à relayer ou à estomper un type de discours produit par un énonciateur. En effet, les choix dénominatifs, dans la procédure de traduction, qu'elle soit automatique ou humaine, participent au foisonnement de la terminologie et à la diffusion des énoncés produits sur le plan européen.

C'est dans cette optique que nous avons voulu combiner la recherche des termes dans les documents européens avec la comparaison des équivalents dans la base de

données principale de l'UE IATE et dans certains outils de traduction automatique en libre accès. Pour l'exploration du corpus, nous avons utilisé le logiciel *Sketch Engine* qui permet d'afficher les cooccurrences et de repérer les fréquences de la séquence étudiée.

Nous allons présenter les résultats de l'analyse quantitative avant de passer à une analyse qualitative des résultats et à l'observation des termes étudiés dans les dispositifs terminologiques et de traduction.

2. L'analyse contrastive et l'émergence des désalignements

La première étape de la recherche quantitative nous a permis de retracer la présence de la structure « prévention + détection + enquêtes + poursuites » dans les documents en français pour ensuite comparer les résultats avec les autres versions linguistiques. Nous soulignons toutefois que notre analyse quantitative est limitée au repérage de la séquence étudiée dans les documents en français et de ses équivalents dans les autres versions linguistiques. Nous privilégions en effet une démarche qualitative qui s'intéresse aux relations sémantiques qu'entretiennent les termes entre eux, au contexte linguistique et aux reprises intertextuelles et qui invite à évaluer les variantes dénominatives en tant qu'indices de positionnements différents des énonciateurs.

Pour attester la présence ainsi que la stabilité de la séquence « prévention + détection + enquêtes + poursuites » dans notre corpus, nous avons lancé une recherche de la cooccurrence du lemme « prévention » dans *Sketch Engine*. Les résultats nous ont permis d'attester que la séquence étudiée est relativement stable. Le lemme « prévention » apparaît 77 fois dont 38 fois dans la structure étudiée. Les termes apparaissent dans la totalité des occurrences dans le même ordre : « prévention », « détection », « enquêtes » et « poursuites ». Selon une perspective terminologique, ils semblent entamer une relation ontologique d'enchaînement à l'intérieur du même champ conceptuel. Cette relation repose donc sur une « succession d'événements dans le temps » (Cabré, 1998 [1992] : 179) qui est donc séquentielle. Chaque terme désignant une action marque l'étape d'un processus qui prévoit une approche allant d'une stratégie préventive à une réponse réactive.

Or, nous avons procédé au même type de recherches dans les corpus italien, anglais et espagnol. Les résultats nous montrent d'emblée que la stabilité attestée pour la version française n'est pas préservée dans les autres versions linguistiques. En d'autres termes, nous avons trouvé des différences dans la structure et dans la séquence des termes désignant la finalité du traitement. Nous rapportons dans le tableau 1 les structures trouvées et leur fréquence après avoir lancé une recherche des équivalents du lemme « prévention » en italien, anglais et espagnol :

Italien	Anglais	Espagnol
Prevenzione, indagine, accertamento e/o perseguimento (36 occurrences) Prevenzione, accertamento e indagine e/o azione penale (12 occurrences)	Prevention, investigation, detection or/and prosecution (31 occurrences) Prevention, detection investigation or/and prosecution (11 occurrences)	Prevención, investigación, detección y/o el enjuiciamiento (32 occurrences) Prevención, detección, investigación y/o enjuiciamiento (15 occurrences)

Tableau 1 : Cooccurrences et fréquences des équivalents du lemme « prévention ». Source : *Sketch Engine*

Il faut remarquer que, contrairement à ce que nous avons repéré dans les documents en français, il existe deux séquences terminologiques différentes pour chaque langue. Ce basculement de l'ordre séquentiel est imputable aux équivalents du terme « détection », à savoir « *accertamento* » pour l'italien, « *detection* » pour l'anglais et « *detección* » pour l'espagnol qui se trouvent dans certains cas après le terme « prévention » et dans d'autres cas après le terme « enquêtes ». Il s'avère que l'action désignant la « détection » n'est pas clairement située à l'intérieur de la relation ontologique et nous ne pouvons donc pas savoir s'il s'agit d'une action menée en amont ou après une infraction. Si nous insistons sur l'ordre séquentiel des termes, c'est parce que les concepts terminologiques ne sont pas des « unités isolées » (Cabré, 1998 [1992] : 174). Les termes entretiennent entre eux des relations qui peuvent fournir des informations sur leur conceptualisation.

Quant au terme « détection » dans le corpus français, une étude intertextuelle des documents étudiés nous a amené à supposer que ce concept désigne une action qui s'inscrit dans une approche de type préventive. Nous avons cherché la définition de ce terme dans les documents du corpus et dans les documents préparatoires. Bien que nous n'ayons pas trouvé de définitions, nous constatons que la Commission européenne utilise l'expression « prévention et détection » pour décrire les actions à entreprendre afin d'évaluer la situation avant que l'infraction ait été commise :

Premièrement, les données PNR permettent aux services répressifs d'identifier des personnes auparavant « inconnues » d'eux, c'est-à-dire jusque-là soupçonnées de participation à une infraction grave ou à un acte de terrorisme (...). L'identification de ces personnes aide les services répressifs à prévenir et à détecter les infractions graves, y compris les actes de terrorisme. À cet effet, lesdits services doivent utiliser les données PNR, d'une part, en temps réel, pour les analyser au regard de critères d'évaluation préétablis, qui indiquent les personnes jusque-là « inconnues » devant faire l'objet d'un examen

approfondi et, d'autre part, d'une manière proactive aux fins de l'analyse et de la définition de critères d'évaluation.

(Proposition de directive 2016/681)

En résumé, il ressort de l'analyse contrastive qu'il existe des interprétations différentes de l'action de « détecter » une infraction. Par exemple, dans la séquence en italien « *prevenzione, indagine, accertamento e/o perseguimento* », nous voyons que le terme « *accertamento* », contrairement au français, est placé 36 fois après le terme « *indagine* » (« enquête ») et donc dans un espace d'action réactive plutôt que préventive. Ces divergences découlent sans doute du rapport colingue, à savoir le rapport et les interférences entre langues instituées (Branca-Rosoff, 2001 : 5, citée par Raus, 2013 : 24) et surtout de la perméabilité entre l'anglais et les autres langues officielles. Il est donc possible que les documents des directives en espagnol et en italien aient été traduits à partir de l'anglais⁴. Nous remarquons en tout cas que le français affiche toujours le même ordre séquentiel.

Ces désalignements nous invitent à examiner les variantes en termes de positionnements aussi. Les énonciateurs semblent révéler une volonté d'encadrer l'action de « détecter » dans des approches différentes. Dans les documents français, le terme désignerait une démarche de type proactif tandis que dans la plupart des séquences extraites des documents en italien, anglais et espagnol, il s'agirait plutôt d'une action à entreprendre après l'« enquête ».

Ces hésitations sur le concept de « détection » nous invitent à poursuivre notre enquête par l'étude de ce terme dans les dispositifs terminologiques et de traduction. Notre objectif consiste tout d'abord à cerner la définition de « détection » dans la base de données terminologique *IATE*, ensuite à mieux comprendre le rôle des outils de traduction automatique dans la diffusion des variantes.

3. La « détection » dans les dispositifs terminologiques et de traduction automatique

Nous allons observer à présent les définitions du terme « détection » dans la banque de données multilingue de l'UE *IATE* pour passer ensuite à l'analyse de ce terme dans la traduction automatique. Nous affichons dans le tableau 2 les définitions et les sources repérées dans *IATE* dans le contexte des infractions pénales tout en indiquant que nous n'avons pas trouvé de définitions en langue espagnole :

	Français	Italien	Anglais
Dénomination	Détection	Accertamento/ individuazione	Detection
Définition	action de déceler l'existence d'un phénomène caché <i>Source</i> Le Petit Robert de la langue française, 2020	azione volta a scoprire e delineare gli elementi essenziali di un fatto penalmente rilevante e dei soggetti che ne sono penalmente responsabili <i>Source</i> Luigi Delpino e Rocco Pezzano, Manuale di diritto penale - Parte generale, XXX edizione, Edizioni giuridiche Simone, 2020	action of finding or making a discovery, finding a criminal and or revealing any facts that have been hidden <i>Source</i> The Law Dictionary -What is detection? (7.7.2020)

Tableau 2 : Entrée du terme « détection » et de ses équivalents. Source : *IATE*

À la lumière de ces données, il est intéressant de formuler trois types d'observations : premièrement les définitions en italien et en anglais sont terminologiques, elles décrivent donc la notion par référence exclusive au domaine de spécialité (Cabré, 1998 [1992] : 182). Il s'avère que seule l'entrée française présente une définition tirée d'un dictionnaire de la langue générale qui pourrait donc s'adapter à d'autres contextes, notamment scientifique et informatique. Deuxièmement, la définition française ne contient pas dans ces caractères un nom animé, alors que les autres entrées inscrivent dans leurs traits des noms qui dénotent des êtres vivants tels que « *soggetti* », « *criminal* ». Troisièmement, les définitions en italien et en anglais nous fournissent des indications sur la « temporalité » de la dénomination, autrement dit sur l'espace d'action des pratiques de détection. Dans ces deux langues, la « détection » se réfère à des pratiques qui visent à découvrir une infraction ou un infracteur qui peuvent être punis pénalement, ce qui inscrit ce terme dans une approche réactive plutôt que préventive.

En résumé, nous constatons que les désalignements que nous avons trouvés dans notre corpus se réitèrent dans *IATE*. Les choix dénommatifs ainsi que les définitions en anglais et en italien insistent sur le trait humain et sur l'action de découvrir un fait pénal. Ces entrées ne semblent pas prendre en considération la possibilité d'identifier une personne avant qu'un fait délictueux ait été commis. Cela pourrait

révéler une certaine prudence ou résistance de l'énonciateur quant aux termes désignant des actions à mener en amont de l'infraction. En revanche, la définition française ne se limite pas au domaine pénal, elle propose une définition qui vient de la langue générale ou de la terminologie scientifico-informatique. Le fait de ne pas expliciter le trait humain et le domaine laisse la possibilité d'associer aux personnes un terme qui, traditionnellement, ne s'adapte pas aux noms animés, ni ne précise s'il s'agit d'une action pénale à mener avant ou après l'infraction. Nous allons enfin comparer l'ensemble de nos résultats dans deux dispositifs de traduction automatique en libre accès : *Google Translate* et *DeepL*.

Nous avons d'abord concentré notre analyse sur les équivalents de l'expression « prévention, détection des infractions pénales, enquêtes et poursuites ». Nous rapportons les données dans le tableau 3 :

	Italien	Anglais	Espagnol
<i>DeepL</i>	prevenzione, <i>individuazione</i> , investigazione e perseguimento dei reati penali	prevention, detection, investigation and prosecution of criminal offences	prevención, detección, investigación y persecución de delitos
<i>Google Translate</i>	prevenzione, <i>accertamento</i> di reati, indagini e azioni penali	prevention, detection of criminal offenses, investigation and prosecution	prevención, detección de delitos, investigación y enjuiciamiento

Tableau 3 : Traduction automatique (FR>IT>EN>ES) de l'expression « prévention, détection des infractions pénales, enquêtes et poursuites ». Sources : *DeepL* et *Google Translate*

Le résultat le plus significatif est la présence des termes « *individuazione* » et « *accertamento* » en italien respectivement dans *DeepL* et *Google Translate*. Ces dénominations correspondent à celles qui sont proposées dans les entrées de *IATE*. Bien que la relation séquentielle de l'expression en français soit maintenue en italien, nous soulignons que ces dénominations, selon nos recherches des étapes précédentes, désignent des pratiques qui s'inscrivent dans une approche de type réactif de l'action criminelle. À ce propos, il est intéressant de noter que sur *Google Translate* si nous comparons en italien et en français d'abord le terme « *accertamento* » (tableau 4) et ensuite le terme « détection » (tableau 5) nous trouvons les résultats suivants :

Moteur de TA	masculin			féminin		
	GT	DT	MT	GT	DT	MT
fr>it	96%	96%	93%	11%	9%	7%
it>fr	96%	95%	97%	18%	8%	11%

Tableau 4 : Pourcentages totaux des traductions correctes avec l'adjectif de compétence, différenciés par moteurs de traduction

Français	Italien
Détection	Rilevamento
Définition : Détection électromagnétique par radar.	

Tableau 5 : Traduction automatique (FR>IT) du terme « détection ».
Source *Google Translate*

Encore une fois, comme nous l'avons remarqué dans la base de données *IATE*, nous voyons que l'italien propose une définition terminologique et le français une définition tirée de la langue générale ou scientifique.

Enfin, nous attirons l'attention sur un autre dernier élément significatif. Le résultat de la traduction automatique en *DeepL* du terme « *accertamento* » de l'italien au français donne le même résultat que *GoogleTranslate* : « évaluation » (tableau 6). Toutefois, dès que ce terme s'associe aux termes « *prevenzione* », « *indagine* » et « *perseguimento* » dans l'expression que nous avons étudiée dans notre analyse, l'équivalent que l'on obtient en français est « détection », tel que nous pouvons le voir dans le tableau 7 :

Italien	Français
Accertamento	Évaluation

Tableau 6 : Traduction automatique (IT>FR) du terme « *accertamento* ».
Source *DeepL*

Italien	Français
Prevenzione, indagine accertamento e perseguimento	Prévention, enquête, détection et poursuites

Tableau 7 : Traduction automatique (IT>FR) du terme « *accertamento* » en contexte.
Source *DeepL*

Ce constat nous invite à supposer que la traduction automatique de *DeepL* puise dans les bases de données documentaires et terminologiques européennes. Un détour par le concordancier bilingue de *DeepL*, nommé *Linguee* renforce notre hypothèse. Nous remarquons en effet que, si nous cherchons la traduction de l'expression « *prevenzione, indagine, accertamento e perseguimento* » tous les résultats en italien et en français sont tirés du site de la législation européenne *Eur-Lex* ou de son site officiel *Europa* et la plupart des extraits renvoient à la normative relative au traitement de données en matière pénale.

L'ensemble de ces résultats nous amène à formuler quelques considérations sur l'articulation entre les dispositifs terminologiques et de traduction automatique et à revenir sur notre hypothèse principale afin de tirer les conclusions de notre analyse.

Observations sur les dispositifs et conclusions

Nous souhaitons tout d'abord souligner avec notre recherche le rapport entre la terminologie, la traduction spécialisée et les outils d'aide à la traduction. Les outils proposés par la terminologie sur le plan institutionnel (banques terminologiques, glossaires) sont constamment alimentés. Les traducteurs, les terminographes, mais aussi les juristes linguistes, les experts ou les étudiants universitaires sont invités à effectuer des recherches terminologiques qui puissent aider les traducteurs confrontés à la multiplication de la terminologie spécialisée. Ces termes utilisés par les traducteurs se propagent ensuite non seulement dans les textes publiés, mais aussi dans les mémoires de traduction, avec pour effet de fabriquer des segments prêts à être réemployés. Comme l'explique Bowker (2001 [1998]: 289) « *the popularity of translation memories means that translators are increasingly turning to translated material as a resource for conducting terminological research* ». À son tour, cette masse terminologique alimente les logiciels de traduction automatique ou les concordanciers en ligne qui sont disponibles en libre accès en ligne et amplifie ce qui a été dit par les instances énonciatrices. Le traducteur automatique devient donc un « relayeur interlinguistique de toutes sortes de messages et de discours » (Guidère, 2009 : 48) et notamment du discours institutionnel européen. À ce propos, il paraît encore important de souligner que le traducteur automatique ne s'appuie que sur des techniques algorithmiques et de *machine learning*. Comme l'explique Cardon (2018 : 67) « les règles de calcul des algorithmes sont procédurales et non substantielles. Les artefacts de calcul n'ont pas un accès sémantique aux informations qu'ils manipulent - c'est-à-dire qu'ils n'en ont pas une compréhension symbolique ». En d'autres termes, notre regard ne vise pas à critiquer l'outil en tant que machine, mais invite plutôt à se tourner vers les choix dénominatifs effectués en amont, au moment de la production ou de la traduction de la terminologie institutionnelle juridique et politique.

En revenant sur notre hypothèse de départ, notre approche qui articule l'étude discursive de la terminologie avec l'observation des dispositifs terminologiques et de traduction, nous a permis de constater des désalignements terminologiques entre les versions linguistiques en français, italien, anglais et espagnol des actes contraignants relatifs au traitement de données dans le champ d'application des enquêtes pénales. À partir de l'exploration de la structure séquentielle en français « prévention + détection + enquêtes + poursuites », nous avons vu que la relation

ontologique d'enchaînement des termes n'est pas toujours maintenue dans les autres langues d'étude. Ce résultat nous a permis de focaliser notre recherche sur le terme « détection » à la fois dans les documents d'analyse, dans les bases de données et dans la traduction automatique. Il en ressort que dans le contexte français ce terme semble désigner une pratique pénale à entreprendre de manière préventive avant l'infraction alors que dans les autres langues nous remarquons, de la part des énonciateurs, des hésitations qui tendent à inscrire le même concept dans une approche de type réactive. Il existe donc de différentes « temporalités » selon la version linguistique des mêmes documents.

Bien que ces désalignements puissent être imputables aux conditions de production des directives européennes et à l'interférence entre langues, le principe constitutif de la co-rédaction (Cosmai, 2014 [2007] : 42) des textes juridiques européens ne permet pas de remonter au document source. Par conséquent, dans l'espace multilingue européen, l'interprétation d'un concept juridique et politique se heurte à la difficulté d'identifier le premier usage du terme dans le texte d'origine. Or, les choix dénominatifs opérés dans les directives sont susceptibles de déclencher des actions juridiques ou d'être porteurs de contenu idéologique. Dans ce contexte, l'analyse contrastive des désalignements, dans les documents et dans les dispositifs terminologiques et de traduction, devient une démarche qui permet de mettre en lumière des écarts interprétatifs et qui invite à évaluer en termes politiques et juridiques l'usage des termes, notamment dans la normative récente sur le traitement des données en matière pénale.

Bibliographie

- Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 2017. *Surveillance by intelligence services: fundamental rights safeguards and remedies in the EU*. Luxembourg : Publications Office of the EU.
- Bisiani, F. 2020. *Pour une approche discursive de la terminologie européenne et nationale, en français et en espagnol, des textes non contraignants sur les politiques sécuritaires (2001-2018)*. Thèse de doctorat : Université degli Studi di Udine, Université de Paris.
- Bowker, L. 2001 [1998]. « Terminology ». In: Baker, M., Saldhana, G. (éds.), *Routledge encyclopedia of Translation studies*. Londres, New York : Routledge, p. 286-290.
- Branca-Rosoff, S. 2001. *L'institution des langues. Autour de Renée Balibar*. Paris: Maison de Sciences de l'Homme.
- Cabré, M. T. 1998 [1992]. *La terminologie. Théorie, méthode et applications*. Ottawa, Paris : Presses de l'Université d'Ottawa, Armand Colin.
- Cardon, D. 2018. « Le pouvoir des algorithmes ». *Pouvoirs*, vol° 164, n° 1, p. 63-73.
- Chopin, O., Oudet, B. 2019 [2016]. *Renseignement et sécurité*. Paris : Armand Colin.
- Cinato, L. 2010. «Terminologia italiana e tedesca nei documenti COM ». In : Raus, R. (éd.), *Multilinguismo e terminologia nell'Unione europea: problematiche e prospettive*. Milan : Hoepli, p. 85-114.
- Cosmai, D. 2014 [2007]. *The Languages of Europe. Multilingualism and Translation in the EU Institutions: Practice, Problems and Perspectives*. Traduit et édité par D. A. Best. Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles.

- Dufour, F., Rosier, L. 2012. « Introduction. Héritages et reconfigurations conceptuelles de l'analyse du discours 'à la française' : perte ou profit ? ». *Langage et Société*, n° 140, p. 5-13.
- Guidère, M. 2008. *La communication multilingue. Traduction commerciale et institutionnelle*. Bruxelles : De Boeck.
- Guidère, M. 2009. « Qu'est-ce que la communication orientée ? ». In : Guidère, M. (éd.). *Traduction et Communication orientée*. Paris : Le Manuscrit, p. 13-59.
- L'Homme, M. C. 2004. *La terminologie : principes et techniques*. Montréal : PUM.
- Raus, R. 2013. *La terminologie multilingue. La traduction des termes de l'égalité H/F dans le discours international*. Bruxelles : De Boeck.
- Raus, R. 2019. « L'approche d'archive pour accéder aux termes dans la communication multilingue : le cas des concordanciers ». In : Kottelat, P., Mattioda, M.M., Novallet, L., Raus, R. (éds.). *Confluences, liens, rencontres: synergies d'expression française*. Turin : METI, p. 225-240.

Sitographie⁵

- DeepL : <https://www.deepl.com/translator>
- Eur-Lex
- Accès au droit de l'Union européenne : <https://eur-lex.europa.eu/homepage.html>
- Europa
- Site officiel de l'Union européenne : <https://europa.eu>
- Google Translate : <https://translate.google.com/?hl=es>
- IATE - InterActive Terminology for Europe : <https://iate.europa.eu/home>
- Linguee : <https://www.linguee.com>
- Sketch Engine : <https://www.sketchengine.eu>

Notes

1. *Arma a doppio taglio*.
2. Il est bon de préciser qu'un cadre législatif relatif au traitement de données existe depuis 1995 en Europe et que le texte de référence actuel sur ce sujet est le Règlement Général sur la Protection des Données de 2016. Toutefois, notre étude se focalise uniquement sur les textes qui régulent le traitement de données dans le champ d'application des enquêtes pénales.
3. Les textes des décisions et des directives sont tirés du portail du droit de l'Union européenne *Eur-Lex*.
4. À ce propos, il est bon de rappeler que le dispositif législatif de l'Union européenne ne reconnaît pas les procédures de traduction (Cosmai, 2014 [2007] : 42). En d'autres termes, bien que les documents des directives soient souvent des traductions, il n'existe pas de lien de subordination entre le texte source et le texte cible. Ainsi, chaque texte correspond à une version officielle du même document.
5. La date de la dernière consultation des sites est le 30 janvier 2021.